



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
23 décembre 2013  
Français  
Original : anglais

---

### Rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région

#### I. Introduction

1. Faisant suite à sa résolution [2098 \(2013\)](#) par laquelle le Conseil de sécurité me priait de lui faire rapport sur l'exécution des engagements résultant de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région<sup>1</sup>, le présent rapport rend compte des faits nouveaux survenus depuis mon rapport ([S/2013/569](#)), en date du 24 septembre 2013, des récentes initiatives tendant à ramener la paix et la sécurité dans l'est de la République démocratique du Congo et dans la région et de l'état d'avancement de la mise en œuvre de l'Accord-cadre, notamment de la définition des critères et mesures de suivi régionaux appropriés visés aux paragraphes 4 et 5 de ladite résolution.

#### II. Faits nouveaux

##### A. Politique et sécurité

2. Au cours de la période considérée, on a enregistré des progrès sur le plan politique, cependant que l'on assistait à la reprise des combats entre les forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC), d'une part, et le Mouvement du 23 mars (M23) et d'autres groupes armés, d'autre part.

3. Après une pause de plusieurs semaines, le Dialogue de Kampala entre le Gouvernement de la République démocratique du Congo et le M23 a repris le 16 octobre. Ayant négocié directement entre elles, les parties sont parvenues à un

---

<sup>1</sup> Dans ce contexte, le terme « région » recouvre les 11 pays signataires de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération, à savoir l'Afrique du Sud, l'Angola, le Burundi, le Congo, l'Ouganda, la République centrafricaine, la République démocratique du Congo, la République-Unie de Tanzanie, le Rwanda, le Soudan du Sud et la Zambie. En outre, quatre organisations intergouvernementales sont garantes de l'Accord-cadre : la Communauté de développement de l'Afrique australe, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Organisation des Nations Unies et l'Union africaine. Pour de plus amples informations, voir [S/2013/119](#) et [S/2013/131](#) (annexe).



consensus sur 8 des 11 articles du projet de proposition de paix présenté par le Médiateur, Crispus Kiyonga. Elle n'ont toutefois pu s'entendre sur d'autres dispositions traitant de l'amnistie et des sanctions, de la transformation du M23 en parti politique, de l'intégration militaire et civile et du désarmement et du cantonnement des combattants du M23. Faute de progrès sur ces questions en suspens, le Médiateur décidera d'ajourner les pourparlers le 20 octobre.

4. Entre-temps, la situation sur le terrain s'est rapidement détériorée, des informations faisant état de ce que le M23 massait des troupes et renforçait ses positions, ce qui est venu exacerber les tensions et la méfiance entre les parties, menaçant de remettre en cause le Dialogue. Sur fond de montée des tensions, des hélicoptères de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) ont essuyé des tirs en provenance de positions du M23 les 11 et 18 octobre. Mary Robinson, mon Envoyée spéciale pour la région des Grands Lacs, et Martin Kobler, mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo ont, l'un et l'autre, condamné ces attaques.

5. Le M23 ayant attaqué les positions des FARDC le 25 octobre, les combats ont repris dans la zone de Kibumba en territoire Nyiragongo (province du Nord-Kivu), près de 5 000 civils ayant été ainsi poussés à entrer au Rwanda. Le même jour, les autorités rwandaises signalaient que des grenades tirées de l'est de la République démocratique du Congo avaient atterri en territoire rwandais. Le 27 octobre, un soldat de la paix tanzanien affecté à la MONUSCO a été tué dans une embuscade tendue par des éléments du M23, et ce, alors que la MONUSCO était occupée à aider les FARDC à pourvoir à la protection des civils à Kiwanja, territoire de Rutshuru, (province du Nord-Kivu). J'ai vigoureusement condamné l'attaque contre la MONUSCO et le meurtre du soldat de la paix dans une déclaration rendue publique.

6. Dans un discours à la nation en date du 23 octobre, le Président Kabila a exhorté toutes les forces négatives opérant dans l'est du pays à déposer les armes et à se dissoudre immédiatement. Pendant ce temps, les FARDC poursuivaient leur campagne contre le M23 avec l'appui de la brigade d'intervention rapide de la MONUSCO. À la faveur d'avancées sans précédents réalisées sur le terrain du 27 octobre au 5 novembre, elles ont progressivement repris le contrôle de zones du Nord-Kivu, dont Kiwanja, Rutshuru, Bunagana, Mbuzi, Chanzou et Runyoni précédemment tenues par le M23. Aidé en cela par la MONUSCO, l'État, y compris la police et l'administration civile, s'est déployé dans les zones reprises au M23, commençant d'y assurer un service public de base.

7. Cela étant, le Médiateur du Dialogue de Kampala a invité les parties à reprendre les pourparlers officiels le 1<sup>er</sup> novembre. Ces dernières n'étant pas tombées d'accord sur la nature du document final, il leur a proposé la démarche en trois temps suivante : a) le Président du M23 ferait une déclaration publique annonçant la fin de la rébellion; b) le Gouvernement congolais prendrait acte de cette déclaration en publiant sa propre déclaration; et c) les deux parties se rencontreraient à Kampala cinq jours plus tard pour cosigner le document final. Ayant souscrit à la proposition du Médiateur, les parties trouveront un terrain d'entente sur toutes les questions en suspens à la date du 3 novembre.

8. En dépit de l'avancement des pourparlers, les combats entre les FARDC et le M23 ont continué à faire rage le 5 novembre. Le même jour, Bertrand Bisimwa, Président du M23 lançait un appel à la cessation immédiate des hostilités et

demandait au Médiateur de mettre en place un mécanisme de surveillance de l'arrêt des combats proposé. En réponse, Lambert Mende, Ministre congolais de l'information engageait vivement le M23 à déposer les armes. Dans une déclaration rendue publique le 5 novembre, Bertrand Bisimwa annonçait que le M23 mettait fin à sa rébellion et chercherait à vider ses griefs par des moyens politiques. Le même jour, le Gouvernement congolais annonçait sa victoire, ayant pris toutes les grandes agglomérations précédemment aux mains du M23. Le 7 novembre, des responsables ougandais annonceront que, entrés en Ouganda, près de 1 500 combattants du M23, y compris Sultani Makenga, commandant militaire du groupe, s'étaient rendus. Accusé de crimes de guerre par les autorités congolaises, Makenga est visé dans la liste dressée par le Comité du Conseil de sécurité établi par la résolution 1533 (2004).

9. On a entrepris parallèlement de mener à bonne fin le Dialogue de Kampala, les parties ayant été encouragées à signer un accord final. Malheureusement, la cérémonie de signature prévue le 11 novembre à Entebbe (Ouganda) sera annulée à la dernière minute, les parties n'étant pas d'accord sur l'appellation et la forme du document à signer. Dans une déclaration rendue publique le 14 novembre, le Gouvernement congolais se déclarait disposé à cosigner avec le M23 un document final qui, sans être un accord, viendrait régler les questions du cantonnement, du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion sociale des combattants du M23 et demandait que le texte de ladite déclaration soit distribué comme document du Conseil de sécurité.

10. Le 2 décembre, le Président Kabila s'est rendu à Kampala pour s'entretenir avec le Président Museveni, dans un double objectif : premièrement, convenir de la manière de mener à terme le Dialogue de Kampala par une solution mutuellement acceptable et, deuxièmement, désamorcer les tensions entre les deux pays nées de prises de position incendiaires et d'accusations de la part de l'un et l'autre gouvernements à la suite de l'échec de la cérémonie de signature du 11 novembre. Dans un communiqué conjoint rendu public à l'issue de leur entretien, les deux présidents ont convenu que le Dialogue de Kampala devrait être rapidement mené à terme, le but étant non seulement de faciliter le retour et la démobilisation des ex-combattants du M23 dans la paix, mais également de créer les conditions du retour des déplacés et autres ressortissants congolais qui s'étaient réfugiés dans les pays voisins. Le Président Kabila a réaffirmé sa détermination à débarrasser la République démocratique du Congo de toutes les autres forces négatives, notamment les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) et les Forces démocratiques alliées.

11. Grâce aux efforts déployés collectivement par les dirigeants de la région, appuyés en cela par mon Envoyée spéciale et l'Équipe d'envoyés, le Dialogue de Kampala a pu être mené officiellement à terme le 12 décembre. Le Gouvernement congolais et le M23 ont chacun de son côté signé une déclaration consacrant le consensus dégagé à la faveur du Dialogue. En outre, les Présidents Museveni et Banda ont, en leur qualité de Président de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la Communauté de développement de l'Afrique australe (SADC), respectivement, signé un communiqué final. Ensemble, les déclarations signées par les parties consacrent les 11 dispositions au sujet desquelles il s'est dégagé un accord pendant les pourparlers, à savoir : a) la décision du M23 de mettre fin à sa rébellion et de se transformer en parti politique légal; b) l'amnistie des membres du M23 pour les seuls actes de guerre et d'insurrection; c) les dispositions transitoires de sécurité devant conduire au désarmement du M23; d) la libération des

membres du M23 détenus par le Gouvernement congolais pour actes de guerre et rébellion; e) la démobilisation des ex-combattants du M23; f) le retour des réfugiés et déplacés dans leurs foyers; g) la création d'une commission chargée de la question des biens confisqués, extorqués, volés, pillés ou détruits, y compris les terres; h) la réconciliation nationale et la justice; i) les réformes d'intérêt social, sécuritaire et économique; j) la mise en œuvre des conclusions de l'examen de l'exécution de l'Accord du 23 mars 2009 conclu entre le Gouvernement congolais et l'ancien Congrès national pour la défense du peuple; et k) la création d'un mécanisme de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des dispositions susmentionnées. J'engage vivement les parties à entreprendre sans tarder d'honorer pleinement les engagements ainsi souscrits par elles.

12. Le 4 novembre s'est tenu à Pretoria le premier sommet conjoint de la SADC et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, neuf chefs d'État et d'autres hauts responsables des deux organisations y ayant pris part. Les participants ont vivement engagé le Gouvernement congolais et le M23 à s'entendre rapidement sur toutes les questions en suspens. Le sommet a également été l'occasion d'utiles entretiens après des mois de tensions dans la région. Les participants ont convenu de se réunir tous les ans en sommet conjoint des chefs d'État et de tenir des réunions ministérielles conjointes deux fois par an. Ce premier sommet a été un pas important, l'objectif étant pour les deux organisations de s'offrir un cadre de coopération et de concertation au sujet de la situation dans la région des Grands Lacs.

13. Sur fond de tensions entre certains de ses États membres, la Communauté de l'Afrique de l'Est a tenu sa deuxième conférence sur la paix et la sécurité du 13 au 15 novembre à Bujumbura. Y ont participé des responsables gouvernementaux et des représentants de la société civile, des organisations non gouvernementales, des représentants des médias, des chefs religieux et des organisations de jeunes et de femmes. Les recommandations de la Conférence tendaient à susciter une tradition de dialogue et de tolérance, le but étant de prévenir tous conflits et de maintenir la paix. À l'occasion du quinzième sommet ordinaire des chefs d'État de la Communauté de l'Afrique de l'Est tenu à Kampala le 30 novembre, le Président Kenyatta a succédé à son homologue ougandais Museveni comme Président en exercice de la Communauté. Le sommet a été l'occasion de jeter les bases de l'institution d'une union monétaire est-africaine, tournant majeur vers le renforcement de l'intégration économique et de la coopération régionale.

## **B. Situation humanitaire**

14. Du fait des heurts entre les FARDC et divers groupes armés, dont le M23 et les Forces de résistance patriotiques de l'Ituri, la situation humanitaire est demeurée alarmante au cours de la période considérée. Le nombre des déplacés est ainsi passé de 2,6 millions à 2,7 millions de personnes.

15. Les combats opposant les FARDC au M23 dans le territoire de Rutshuru (province du Nord-Kivu), conjugués aux agissements d'autres groupes armés dans la province Orientale ont chassé de leurs foyers des milliers de Congolais, la plupart desquels se sont réfugiés en Ouganda voisin. Par suite de cet afflux et de vagues antérieures, ce pays où l'on dénombrait 170 500 réfugiés au 12 novembre 2013, demeure la plus grande terre d'accueil de Congolais. Au total, le nombre de réfugiés et de demandeurs d'asile congolais vivant dans les pays voisins était de 410 000 au

30 novembre 2013. La situation précaire dans le Nord-Kivu explique les incessants flux et reflux transfrontières de populations, sans parler des vingtaines de combattants du M23 qui se sont réfugiés en Ouganda et au Rwanda y emportant des femmes et des enfants. Les ayant reçus, les autorités ougandaises et rwandaises ont fourni protection aux enfants. Si les organisations humanitaires pourraient aider les Gouvernements ougandais et rwandais à répondre aux besoins de ces personnes, au fond, il s'impose une solution politique pour régler durablement le sort de celles-ci.

16. Les activités du M23 et ses accrochages avec les FARDC dans le Nord-Kivu ont provoqué le déplacement de centaines de milliers de personnes. La fin de la rébellion du M23 laisse de nouveau espérer que la situation humanitaire dans l'est de la République démocratique du Congo et les pays voisins s'améliorera. À cet égard, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires (BCAH) et le bureau de mon Envoyée spéciale ont organisé à Nairobi, le 22 novembre, une réunion conjointe des organisations à vocation humanitaire, réunion qui se voulait l'occasion d'identifier des domaines de coopération et de synergie et d'examiner l'évolution de la situation politique, humanitaire et sécuritaire en République démocratique du Congo et dans la région. On a également évoqué à cette occasion les efforts tendant à régler le conflit dans l'est du pays et le sort des réfugiés et des déplacés à la faveur de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région.

17. Pendant ce temps, le Gouvernement de la République de Tanzanie ayant, le 25 juillet 2013, décidé d'expulser des migrants en situation irrégulière en territoire tanzanien, près de 52 000 de ces migrants, dont 33 000 Burundais, 13 000 Rwandais et environ 4 200 Ougandais, ont regagné leur pays d'origine à la date du 6 novembre. Cette expulsion massive a provoqué une nouvelle crise humanitaire, car il a fallu venir en aide aux intéressés. Les gouvernements concernés et les partenaires humanitaires ont en conséquence élargi le champ de leurs interventions. À cet égard, le Fonds central pour les interventions d'urgence a affecté des enveloppes de 3,4 millions et 2,4 millions de dollars aux organismes humanitaires intervenant au Burundi et au Rwanda, respectivement pour leur permettre de répondre aux plus pressants besoins des migrants rentrés chez eux. En outre, le BCAH a débloqué une subvention d'urgence en espèces de 50 000 dollars au titre de l'assistance aux migrants rentrés en Ouganda.

### **C. Droits de l'homme, protection de l'enfance et violence sexuelle et sexiste**

18. Au cours de la période considérée, les agissements des groupes armés ont donné lieu à de nombreuses violations des droits de l'homme en République démocratique du Congo. À la fin du mois d'octobre, lors d'affrontements avec les FARDC dans le Nord-Kivu, les combattants du M23 auraient tué de nombreux civils, dont des enfants. Le Fonds des Nations Unies pour l'enfance et ses partenaires ont continué de fournir aux victimes de violences sexuelles dans l'est de la République démocratique du Congo une assistance globale, notamment sous forme de soins médicaux et de soutien psychosocial, d'aide à la réinsertion et d'orientation juridique. Je rends compte plus amplement de la situation des droits de l'homme, de la protection de l'enfance et de la violence sexuelle et sexiste dans le rapport sur la MONUSCO que je dois présenter le 27 décembre ainsi que des séjours en République démocratique du Congo de ma Représentante spéciale chargée de la

question des violences sexuelles commises en période de conflit, Zainab Hawa Bangura, en octobre et de ma Représentante spéciale pour le sort des enfants en temps de conflit armé, Leila Zerrougui, en novembre.

### **III. Activités de mon Envoyée spéciale**

19. Depuis mon dernier rapport, mon Envoyée spéciale n'a cessé d'exercer ses bons offices. Elle s'est ainsi entretenue avec les dirigeants de la région, les acteurs internationaux et les représentants de la société civile en vue de favoriser l'exécution des engagements résultant de l'Accord-cadre. Elle a œuvré à faciliter la conclusion du Dialogue de Kampala, afin de permettre à la région et à la communauté internationale de se recentrer sur la mise en œuvre de l'Accord-cadre.

20. Comme l'avait demandé le sommet des chefs d'État et de gouvernement de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs qui s'est tenu le 31 juillet, mon Envoyée spéciale a apporté tout son concours au Médiateur du Dialogue de Kampala, en étroite collaboration avec Russ Feingold, Envoyé spécial des États-Unis d'Amérique pour la région des Grands Lacs, Boubacar Diarra, Représentant spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs, Koen Vervaeke, Coordonnateur de l'Union européenne pour la région des Grands Lacs, et Martin Kobler, mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo. Face à la détérioration de la situation militaire sur le terrain, mon Envoyée spéciale et ses collègues ont œuvré à apaiser les tensions et à empêcher le conflit de s'étendre à l'ensemble de la région. Elle est entrée en contact avec les Présidents Kabila, Kagame et Museveni plus d'une fois pour les prier de rester acquis à l'idée d'un règlement pacifique du conflit. Afin de prévenir toute escalade, mon Envoyée spéciale et ses collègues ont fait, le 21 octobre, une déclaration commune exhortant les parties à la plus grande retenue pour permettre de mener le Dialogue de Kampala à bonne fin. À la suite d'informations faisant état de tirs de mortier en territoire rwandais depuis l'est de la République démocratique du Congo, mon Envoyée spéciale et mon Représentant spécial ont fait, le 26 octobre, une déclaration commune dans laquelle ils priaient les dirigeants de la région de signaler tout incident militaire au Mécanisme conjoint de vérification élargi de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs aux fins d'enquête, et d'apporter leur plein concours à cet important dispositif de sécurité.

21. Au cours des négociations qui suivirent entre le Gouvernement congolais et le M23, mon Envoyée spéciale et ses collègues ont aidé le Médiateur à dégager un consensus sur les questions en suspens, notamment en amenant les acteurs régionaux et internationaux à faire pression sur les parties en présence. Dans une déclaration conjointe datée du 4 novembre, les envoyés ont exhorté le M23 à renoncer à sa rébellion et invité le Gouvernement congolais à faire preuve de retenue. Le lendemain, ils ont salué la décision du M23 de mettre fin à sa rébellion et encouragé les parties à mener à bien le processus politique, soulignant l'importance d'un accord sérieux, qui permette non seulement et démobiliser les combattants du M23 dans les délais voulus mais également d'amener les auteurs de crimes de guerre et de crimes contre l'humanité à en répondre. À la suite de l'annulation de la cérémonie de signature, qui a entraîné la suspension des pourparlers (voir par. 9 ci-dessus), mon Envoyée spéciale a continué de réfléchir à des moyens de dégager un accord acceptable pour les deux parties, en étroite concertation avec les partenaires régionaux et internationaux, notamment lors du

sommet conjoint de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et de la SADC, tenu à Pretoria.

22. Mon Envoyée spéciale a également effectué plusieurs visites dans des pays de la région des Grands Lacs ou proches de celle-ci pour promouvoir l'Accord-cadre. Elle s'est rendue au Kenya (22-26 octobre), en Angola (26-28 octobre), en Afrique du Sud (3-5 novembre), en République-Unie de Tanzanie (23-25 novembre), au Congo (26-27 novembre) et au Rwanda (26 novembre). Au Kenya, le Président Kenyatta a réitéré son soutien à l'Accord-cadre et rappelé que le Gouvernement kényan souhaitait en devenir signataire. En Angola, elle a évoqué avec le Président, Eduardo dos Santos, et le Ministre de la défense, Pereira dos Santos Van-Dúnem, la question du rôle prépondérant que pourrait jouer le pays dans le renforcement de la confiance entre les dirigeants de la région, surtout quand on sait que l'Angola devrait présider la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs en 2014. En République-Unie de Tanzanie, elle s'est entretenue avec le Président Kikwete, salué la contribution du pays à la Brigade d'intervention rapide et a convenu avec lui de la nécessité de soutenir les options militaires par des objectifs politiques et de faciliter la démobilisation volontaire des groupes armés. Au Rwanda, elle a demandé au Président Kagame de continuer d'encourager la signature d'un document politique, l'idée étant de mener à bonne fin le Dialogue de Kampala. Au Congo, elle a encouragé le Président Sassou-Nguesso à développer son initiative d'instauration de la paix, dite initiative d'Oyo, et l'a remercié pour l'appui qu'il a apporté aux récentes consultations nationales en République démocratique du Congo.

23. Mon Envoyée spéciale s'est également rendue en République démocratique du Congo du 27 au 30 novembre. Lors de ses entretiens avec le Président Kabila, elle lui a proposé diverses solutions de nature à permettre de mener à terme le Dialogue de Kampala, et a convenu avec lui qu'il faudrait accompagner les récentes victoires militaires par une série de mesures propres à permettre de consolider les acquis et d'amener également d'autres groupes armés toujours actifs à déposer les armes. Elle s'est entretenue sur place avec le Premier Ministre, Matata Ponyo, et le Ministre des affaires étrangères Tshibanda, ainsi que des parlementaires de la majorité présidentielle et de l'opposition. Elle s'est également entretenue avec le Coordonnateur du Mécanisme de suivi national et le Président de la Commission électorale nationale indépendante, principalement de la manière de favoriser l'exécution des engagements nationaux résultant de l'Accord-cadre et de les accorder avec le programme de réforme nationale, notamment le « New Deal » et la stratégie de lutte contre la pauvreté conduite par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD). Elle a essentiellement évoqué avec les représentants du Mécanisme de suivi national les difficultés d'ordre institutionnel et technique auxquelles est confronté ce dernier. Mon Envoyée spéciale s'est également rendue à Goma, dans la province du Nord-Kivu, où elle a consacré, avec les experts militaires du Mécanisme conjoint de vérification élargi, une réunion au renforcement dudit mécanisme, à laquelle ont participé mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo, le Représentant spécial de l'Union africaine pour la région des Grands Lacs et M. Ntumba Luaba, Secrétaire exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs. Elle a achevé son périple dans la région en assistant au quinzième sommet ordinaire des chefs d'État de la Communauté de l'Afrique de l'Est, le 30 novembre.

24. Mon Envoyée spéciale s'est tracé pour les mois à venir un programme d'activité en six points autour duquel s'ordonnent les activités menées à l'heure

actuelle aux niveaux national, régional et international en matière de politique, de sécurité, d'économie et de programmes, six priorités étant retenues, à savoir : a) accompagner le Dialogue de Kampala et ses résultats; b) renforcer la confiance entre les pays de la région; c) aider le Mécanisme de suivi régional, par le biais du Comité d'appui technique, à élaborer un plan d'action pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre; d) réduire le nombre et la force des groupes armés opérant dans l'est de la République démocratique du Congo à la faveur de la campagne en cours du Gouvernement et de la MONUSCO et de la mise en route d'initiatives régionales de désarmement, démobilisation et réintégration; e) conduire et coordonner le soutien de la communauté internationale à la mise en œuvre de l'Accord-cadre; et f) aider à améliorer le sort des réfugiés et des déplacés, en créant des conditions propices à des solutions durables et notamment à leur retour volontaire dans leurs régions d'origine.

#### **IV. Exécution des engagements résultant de l'Accord-cadre**

##### **A. Engagements pris par la République démocratique du Congo**

25. Comme il ressort de mon rapport sur la MONUSCO qui paraîtra le 27 décembre, la République démocratique du Congo a fait, au cours de la période considérée, des progrès encourageants s'agissant de l'exécution des engagements nationaux qu'elle a souscrits dans l'Accord-cadre, et ce, à la suite de la première réunion du comité directeur du Mécanisme de suivi national, tenue le 19 septembre sous la présidence du Président Kabila, qui a sanctionné certains critères et indicateurs de progrès concernant trois des six engagements nationaux, à savoir : la réforme du secteur de la sécurité, la consolidation de l'autorité de l'État et la décentralisation.

26. Le 23 octobre, à l'occasion d'un discours à la nation prononcé devant l'Assemblée nationale et le Sénat réunis, le Président Kabila a notamment évoqué le rapport final des consultations nationales tenues du 7 septembre au 5 octobre, qui ont été, pour près de 800 acteurs nationaux, provinciaux et locaux, l'occasion de débattre des réformes et autres questions d'intérêt national. Après une première phase plombée par les clivages politiques, les participants ont généralement su dépasser leurs divergences de vues et œuvrer utilement à dégager des recommandations par consensus.

27. À l'occasion de ce discours, le Président Kabila a annoncé la formation d'un gouvernement d'union nationale composé de membres issus de la majorité, de l'opposition et de la société civile, qui aura notamment pour priorités de rétablir la paix et l'autorité de l'État dans tout le pays, tout en favorisant la décentralisation et la tenue d'élections. Il a également souligné combien il importait de réformer le secteur de la sécurité et de faire des FARDC une institution professionnelle et « républicaine », notamment en leur donnant les moyens de leur mission. À cet égard, François Mwamba, Coordonnateur national pour l'Accord-cadre, a indiqué le 31 octobre qu'un projet de loi portant planification militaire, venant définir le cadre juridique de la réforme des FARDC, serait déposé devant l'Assemblée d'ici au 15 décembre. Le Président Kabila a également confirmé que son gouvernement entendait concrétiser progressivement le découpage territorial du pays en 26 provinces, et indiqué que le Gouvernement recommanderait à la Commission



électorale nationale indépendante d'échelonner les futures élections, en commençant par les locales et les municipales.

28. Le 31 octobre, le Président Kabila a promulgué la loi portant création du Conseil national des affaires économiques et sociales. Outre sa vocation d'organe consultatif technique au service du Président, du Gouvernement et du Parlement, le Conseil se veut le lieu pour les acteurs de la société civile de critiquer et de débattre des choix politiques du Gouvernement. Par ailleurs, le 28 octobre, le Conseil des ministres a adopté trois projets de loi sur les normes comptables, tendant à améliorer le cadre juridique et institutionnel de la gestion des finances publiques.

## **B. Engagements régionaux**

29. Le 23 septembre, Nkosazana Dlamini-Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine, et moi-même avons organisé la deuxième réunion du Mécanisme de suivi régional, en marge de l'Assemblée générale. Les chefs d'État présents ont approuvé les critères et indicateurs de progrès définis par le Comité d'appui technique censés permettre de suivre l'exécution des engagements résultant de l'Accord-cadre. Dans le communiqué final de la réunion, les chefs d'État ont demandé au Comité d'élaborer un plan d'action détaillé pour la mise en œuvre de l'Accord-cadre et salué la création d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour l'appui à l'exécution de programmes et projets prioritaires. Le mécanisme de suivi régional a également appelé les partenaires internationaux à donner la priorité à l'octroi de dividendes immédiates de paix aux populations de l'est de la République démocratique du Congo. Les chefs d'État ont en outre pris note du souhait des Gouvernements kényan et soudanais de devenir partie à l'Accord-cadre et ont accepté d'accueillir ces pays à leur prochaine réunion.

30. Le 7 octobre, s'est tenue à Dar es-Salaam (République-Unie de Tanzanie) une réunion des ministres de la défense des États membres de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, à laquelle la MONUSCO et le Bureau de mon Envoyée spéciale étaient représentés. Comme suite à la décision prise lors du sommet extraordinaire des chefs d'État et de gouvernement de la Conférence, tenu le 5 septembre à Kampala, les ministres de la défense ont débattu de la façon d'améliorer les activités du Mécanisme conjoint de vérification élargi, notamment en y associant la MONUSCO et l'Union africaine. Ils ont également réfléchi au moyen de renforcer la confiance entre les pays de la région, souligné la nécessité de réformer le mécanisme de sécurité de la Conférence et décidé que la MONUSCO fournirait au Mécanisme élargi un appui logistique, des renseignements et des compétences techniques. Les recommandations tendant à améliorer le Mécanisme élargi, notamment en modifiant son mandat et en concluant un mémorandum d'accord avec la MONUSCO, seront présentées aux chefs d'État et de gouvernement de la Conférence lors de leur prochain sommet, qui se tiendra en principe en Angola au début de janvier 2014.

31. Le 13 octobre, des sénateurs rwandais se sont rendus à Kinshasa pour s'entretenir avec leurs homologues congolais. Cette visite faisait suite à celle effectuée par une délégation de sénateurs congolais à Kigali du 6 au 8 mai 2013. Dans le communiqué final de la visite, les membres des deux sénats ont exprimé leur intention de relancer la diplomatie parlementaire, de conclure un partenariat

officiel et de promouvoir un dialogue constructif entre les deux institutions. Les représentants des deux ont décidé de se réunir dorénavant tous les six mois.

32. Le 28 octobre, la République démocratique du Congo, l'Afrique du Sud et l'Angola ont tenu à Kinshasa la première réunion ministérielle tripartite sur la sécurité et l'économie dans le cadre du mécanisme de dialogue et de coopération, créé par les chefs d'État de ces trois pays à Luanda le 23 août 2013. Les participants ont adopté un rapport rendant compte des progrès dans les domaines de la diplomatie, de la sécurité et de la bonne gouvernance, qu'ils présenteront à leurs chefs d'État respectifs.

33. Comme il est dit au paragraphe 12, les chefs d'État des pays membres de la SADC et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, réunis pour la première fois en sommet conjoint le 4 novembre, à Pretoria, ont décidé de se rencontrer désormais tous les ans, les deux organisations étant convenues de tenir des réunions ministérielles conjointes deux fois par an.

34. La Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Groupe d'experts sur la République démocratique du Congo créé par la résolution 1533 (2004) ont organisé à Kigali, du 13 au 15 novembre, un forum auquel ont participé des représentants des Gouvernements rwandais, burundais et congolais, ainsi que des représentants d'organisations internationales, d'organisations non gouvernementales et de la société civile, et des investisseurs privés. Les participants ont examiné le Mécanisme régional de certification de la Conférence, discuté de l'application des recommandations de l'OCDE en matière d'obligation de prudence et de diligence, s'arrêtant en particulier sur les chaînes logistiques de l'étain, du tantale, du tungstène et de l'or. Sixième du genre, ce forum a montré combien la coopération économique était importante pour la paix et la stabilité dans la région des Grands Lacs et combien il était urgent pour les gouvernements de se donner les moyens de contrôler le secteur de l'industrie extractive dans leurs territoires respectifs. Les participants ont également prié la Conférence de rendre son mécanisme régional de certification plus efficace.

35. Les 19 et 20 novembre, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et l'Open Society Justice Initiative ont organisé à Bujumbura un atelier sous-régional sur les droits de l'homme, la prévention des conflits et l'exploitation des ressources naturelles en Afrique centrale et dans la région des Grands Lacs. Des spécialistes originaires de la région ont évoqué avec d'autres participants leurs expériences relatives au Burundi, au Cameroun, au Gabon, en Guinée équatoriale, au Kenya, en République démocratique du Congo, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie, au Tchad et en Zambie. Ils ont fait observer que les recettes non négligeables tirées de l'exploitation des ressources naturelles devaient contribuer plus puissamment à la croissance économique et au progrès social dans la région. Ils ont par ailleurs évoqué : a) la mise en œuvre du Protocole de la Conférence internationale sur la lutte contre l'exploitation illégale des ressources naturelles; b) l'application des Principes directeurs relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme des Nations Unies; c) l'administration des terres dans l'est de la République démocratique du Congo et son effet sur la stabilité économique et les agro-industries; d) les questions d'ordre foncier et environnemental en Afrique centrale; e) les titres de propriété et la

problématique hommes-femmes; f) l'industrie extractive; g) la situation des peuples autochtones; et h) la lutte contre la corruption et la malgouvernance dans la région des Grands Lacs. Les participants ont par ailleurs évoqué les bonnes et mauvaises pratiques en matière d'exploitation des ressources naturelles envisagées sous l'angle des droits de l'homme. Les participants ont élaboré un projet de plan d'action dans le but de lancer des initiatives de nature à asseoir le respect des droits de l'homme à l'occasion de l'exploitation des ressources naturelles, qu'ils ont convenu d'appliquer dans leurs pays respectifs.

### **C. Établissement de critères de suivi et d'un plan de mise en œuvre**

36. Le Mécanisme de suivi régional ayant adopté des critères régionaux à sa deuxième réunion tenue le 23 septembre, le Comité d'appui technique, réuni à Nairobi les 24 et 25 octobre, a entrepris d'élaborer un projet de plan d'action détaillé et complet aux fins de la mise en œuvre de l'Accord-cadre. Ce projet de plan, qui identifie un certain nombre d'activités, assorties de délais précis, les principaux exécutants et les modalités de financement, sera présenté au Mécanisme de suivi régional pour approbation à sa réunion de janvier 2014. Le Comité a également entrepris d'étudier les modalités de suivi de la mise en œuvre de l'Accord-cadre, ainsi que la possibilité de créer un fonds d'affectation spéciale multidonateurs dans le but de financer l'exécution des programmes prioritaires.

37. Au-delà de l'élaboration d'un plan d'action détaillé de 12 mois, le Comité d'appui technique a souligné la nécessité d'identifier immédiatement des projets à impact rapide. Il a défini un ensemble de critères d'identification d'activités prioritaires et proposé des activités à court terme à exécuter avant la fin du mois de janvier 2014. Réalistes et mesurables, les activités prioritaires devraient avoir un impact visible. Elles devraient aussi contribuer à renforcer la confiance et permettre à la population locale de bénéficier des dividendes de la paix. Ont été retenues comme prioritaires, les activités suivantes : a) mener à terme le Dialogue de Kampala; b) exercer des pressions sur toutes les forces négatives dans l'est de la République démocratique du Congo; c) assurer le suivi de l'application des décisions relatives à la paix et à la sécurité issues du sommet conjoint de la SADC et de la Conférence internationale de la région des Grands Lacs; d) créer un dispositif de financement et de communication en faveur des femmes et organiser une réunion sur la question des réfugiés; e) renforcer le Mécanisme conjoint de vérification élargi et le centre conjoint de centralisation du renseignement; f) arrêter une stratégie commune de sécurité; g) élaborer un plan de gestion conjointe des frontières; h) mettre en service la brigade d'intervention rapide; i) prendre immédiatement des mesures pour faire face à la crise humanitaire en République démocratique du Congo; j) établir des mécanismes et lancer une opération de nature à faciliter le retour des réfugiés, conformément aux accords tripartites; k) lancer une campagne de sensibilisation régionale en vue de mettre fin au recrutement d'enfants par les groupes armés; l) exécuter au moins un projet du portefeuille de projets prioritaires de la Communauté économique des pays des Grands Lacs à l'horizon 2014-2020 en vue de renforcer la coopération régionale; m) évaluer l'état d'avancement des initiatives de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et d'autres d'initiatives régionales de coopération économique; n) mobiliser des fonds aux fins du financement des travaux d'au moins une

commission d'enquête mixte conformément au Protocole sur la coopération judiciaire de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs; o) créer un centre régional de formation sur la violence sexuelle et sexiste à Kampala.

38. Au cours de la période considérée, mon Envoyée spéciale a continué d'œuvrer en étroite collaboration avec les autres envoyés internationaux et le Groupe de contact international pour la région des Grands Lacs à coordonner les actions menées aux niveaux national, régional et international en vertu de l'Accord-cadre. Elle a ainsi facilité les échanges entre le Comité d'appui technique et les partenaires internationaux, notamment en invitant l'Envoyé spécial des États-Unis pour la région des Grands Lacs à prendre la parole devant le Comité.

#### **D. Engagements internationaux**

39. En séjournant dans la région des Grands Lacs du 3 au 9 octobre 2013, le Conseil de sécurité a démontré la détermination de la communauté internationale à continuer d'aider à asseoir durablement la stabilité en République démocratique du Congo et dans la région des Grands Lacs. S'étant rendu à Kinshasa, Kigali et Kampala, le Conseil s'est entretenu avec les Présidents Kabila, Kagame et Museveni. À cette occasion, il a réaffirmé son soutien à l'Accord-cadre et engagé les pays de la région à honorer leurs engagements et à user de leur influence pour promouvoir la paix et la stabilité.

40. S'étant rendue à Kinshasa du 20 au 22 octobre, Nkosazana Dlamini Zuma, Présidente de la Commission de l'Union africaine, a encouragé, au cours de ses entretiens avec les autorités congolaises, celles-ci à aller de l'avant dans l'exécution des engagements souscrits par le pays dans l'Accord-cadre. Le Groupe de contact international pour la région des Grands Lacs a tenu, les 9 et 10 décembre, à Washington, une réunion à l'occasion de laquelle le Conseiller spécial de mon Envoyée spéciale a fait le point de la mise en œuvre de l'Accord-cadre et évoqué les moyens de la poursuivre.

#### **V. Observations et recommandations**

41. Le 24 février 2014 marquera le premier anniversaire de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération pour la République démocratique du Congo et la région. S'il est trop tôt pour se prononcer définitivement sur son impact, il importe néanmoins d'en faire le point.

42. Avec l'appui de la MONUSCO, les FARDC ont défait militairement le M23. Tous les anciens bastions du M23 dans la province du Nord-Kivu sont désormais aux mains de forces gouvernementales. Cette nouvelle donne est venue relancer sur le terrain l'entreprise de rétablissement de l'autorité de l'État, de désarmement des autres groupes armés et, dans une certaine mesure, le retour spontané d'un certain nombre de personnes déplacées et de réfugiés. Sur le plan politique, le Dialogue de Kampala entre le Gouvernement congolais et le M23 a connu son épilogue après des mois de négociations. Je rends hommage au Président Yoweri Museveni, au Ministre de la défense Crispus Kiyonga et au Gouvernement ougandais qui ont aidé les parties à parvenir à un accord sur les principales questions qui servent de soubassement aux documents finals du Dialogue. J'engage vivement les parties à

appliquer pleinement les dispositions qu'elles ont arrêtées d'un commun accord. Je me félicite de l'appui apporté par les chefs d'État et de gouvernement de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs pour permettre de régler le conflit dans l'est de la République démocratique du Congo, appui qui sera également indispensable durant la phase de mise en œuvre.

43. Grâce aux bons offices de mon Envoyée spéciale et de mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo, ainsi qu'à d'autres initiatives, dont celle d'« Oyo » pilotée par le Président Sassou Nguesso, les voies de communication et de dialogue entre la République démocratique du Congo et ses voisins sont restées ouvertes, ce qui a permis aux uns et aux autres de mieux mesurer ensemble les impératifs de sécurité et de développement auxquels la région doit faire face. De même, la coopération et la synergie naissantes entre la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et la SADC, comme en témoigne le premier sommet conjoint tenu par ces deux organisations le 4 novembre, ouvrent de très bonnes perspectives de paix et de développement dans la région des Grands Lacs. Je note avec satisfaction le regain d'intérêt manifesté par les dirigeants de la région et leur détermination renouvelée à y asseoir durablement le progrès.

44. Il s'agit là d'acquis à consolider et à élargir, dans le respect de l'Accord-cadre et du programme en six points de mon Envoyée spéciale, dans lequel je vois un outil solide propre à permettre d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord-cadre et de régler les problèmes persistants, dont la présence d'un grand nombre d'ex-combattants du M23 dans les pays limitrophes de la République démocratique du Congo qui demeure un motif de sérieuse préoccupation. Je demande au Gouvernement congolais d'arrêter un programme national de démobilisation, de désarmement et de réintégration, et j'exhorte la communauté internationale à financer ce programme.

45. Outre régler le sort des ex-combattants du M23, il faudrait aussi faire résolument face à la menace posée par les autres groupes armés, ainsi que le prescrivent la résolution [2098 \(2013\)](#) du Conseil de sécurité et les décisions de l'Union africaine et de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs sur la question. Je condamne fermement les agissements des groupes armés étrangers dans l'est de la République démocratique du Congo. Il faudrait organiser le désarmement, la démobilisation, la réintégration, et la réinstallation ou le rapatriement de ceux qui ne sont pas soupçonnés de génocide, de crimes de guerre, de crimes contre l'humanité ou de violations flagrantes des droits de l'homme, notamment de violence sexuelle et sexiste.

46. Sur le plan politique, mon Envoyée spéciale a dirigé une équipe d'envoyés qui a réussi à porter de l'avant l'Accord-cadre, notamment en œuvrant à voir conclure le Dialogue de Kampala. Partisane d'une démarche consultative, mon Envoyée spéciale a également engagé un dialogue fructueux avec les organisations de la société civile. Elle entend ainsi mettre en place un dispositif de communication et de financement en faveur des femmes dans la région des Grands Lacs, le but étant d'œuvrer à l'autonomie des femmes de la région et de leur permettre de tirer parti des dividendes de la paix. Elle a aussi œuvré en collaboration avec tous les signataires de l'Accord-cadre dans le but de voir accorder l'attention voulue à la mise en œuvre effective de tous les engagements résultant de l'Accord-cadre. Elle poursuivra ses initiatives diplomatiques, en étroite coordination avec d'autres

envoyés, le but étant d'accompagner la mise en œuvre de l'Accord-cadre et d'aider à surmonter les nombreux défis à venir.

47. Au niveau national, j'invite instamment le Gouvernement congolais à renforcer son mécanisme de suivi national et en particulier à accorder le plan d'action dudit mécanisme avec les autres initiatives de développement nationales existantes, pour pouvoir ainsi aller de l'avant dans l'exécution du programme national de réforme et s'attaquer aux questions fondamentales intéressant le domaine social, la sécurité et le développement. À cet égard, j'encourage le Gouvernement congolais à se donner, à titre prioritaire, un plan général de réforme du secteur de la sécurité et à prendre toutes les mesures nécessaires pour asseoir l'autorité de l'État et assurer les services de base dans les zones récemment reprises de groupes armés.

48. Au niveau régional, je me félicite que le Comité d'appui technique du Mécanisme de suivi régional ait établi les critères régionaux qu'il a concrétisés en plan d'action détaillé. Je demande à toutes les parties prenantes d'accompagner la mise en œuvre de ce plan d'action. Afin d'accélérer la mise en œuvre de l'Accord-cadre, il faudrait promouvoir le dialogue et l'entente mutuelle entre les États membres de la Communauté d'Afrique de l'Est, et ce, d'autant que les relations entre certains de ces pays ont été mises à mal ces derniers mois par la situation dans l'est de la République démocratique du Congo. Mon Envoyée spéciale entretiendra le dialogue avec les dirigeants qui participent aux travaux du Mécanisme de suivi régional, l'idée étant de permettre à cet organe de jouer un rôle plus stratégique à titre d'appui à la mise en œuvre de l'Accord-cadre.

49. Il faudrait s'employer en priorité à renforcer les instruments régionaux, comme le Mécanisme conjoint de vérification élargi et le Centre conjoint de centralisation du renseignement, et à en tirer le meilleur parti possible. En dépit des obstacles d'ordre structurel et politique persistants, le Mécanisme conjoint de vérification élargi demeure un important instrument de renforcement de la confiance dans la région. La MONUSCO et mon Envoyée spéciale œuvrent en étroite collaboration avec la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et l'Union africaine à lui donner les moyens de sa vocation. Je remercie l'Union européenne pour la contribution financière qu'elle a versée au Mécanisme par l'intermédiaire de l'Union africaine et j'invite les autres partenaires internationaux à fournir des fonds et des experts au Mécanisme.

50. On doit avancer sans plus tarder en même temps sur les volets social et économique de l'Accord-cadre. Dans le sillage d'importantes initiatives économiques, comme la mission que j'ai effectuée conjointement avec Jim Jong Kim, Président de la Banque mondiale, mon Envoyée spéciale a entrepris d'organiser un forum d'investissement du secteur privé dans la région des Grands Lacs au printemps 2014. Mises en branle, les consultations seront approfondies à l'occasion de la réunion des dirigeants de la région et d'autres partenaires clefs, qui se tiendra, en marge de la prochaine réunion du Mécanisme de suivi régional, à Addis-Abeba au début de 2014. Mon Envoyée spéciale continuera également de travailler en étroite collaboration avec les dirigeants de la région à redynamiser la Communauté économique des pays des Grands Lacs, qui pourrait également contribuer à la paix, à la sécurité et au développement dans la région.

51. Enfin, compte tenu de l'évolution récente de la situation sur le terrain, je tiens à souligner la nécessité pour la communauté internationale de continuer à agir dans

la concertation et la cohérence au service de l'Accord-cadre, notamment dans le secteur humanitaire. À cet égard, mon Envoyée spéciale et le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et les partenaires concernés ont chargé un groupe de travail de promouvoir l'action humanitaire et d'autres activités connexes dans la région.

52. Il importe de continuer à exploiter les synergies et à coordonner les initiatives afin de maximiser la contribution des partenaires internationaux à la mise en œuvre de l'Accord-cadre. La collaboration fructueuse entre l'équipe d'envoyés et les dirigeants de la région, dont témoigne la conclusion du Dialogue de Kampala dit assez combien il importe d'agir dans la cohérence et la concertation.

53. Je remercie Mary Robinson, mon Envoyée spéciale, et Martin Koebler, mon Représentant spécial pour la République démocratique du Congo, pour les efforts qu'ils déploient inlassablement. Ils continueront d'œuvrer de la main dans la main à aider les autorités congolaises à mettre en œuvre l'Accord-cadre. Je ne doute pas que les partenaires internationaux, en particulier les membres du Conseil de sécurité et les membres du Groupe de contact international pour la région des Grands Lacs, ainsi que les équipes de pays des Nations Unies dans la région, continueront d'aider mon Envoyée spéciale à s'acquitter de sa mission.

---